

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/4667
1er février 1961

ORIGINAL : FRANCAIS

TELEGRAMME EN DATE DU 1er FEVRIER 1961 ADRESSE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO (LEOPOLDVILLE) ET CONTRESIGNE PAR LE PRESIDENT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES GENERAUX ET COMMISSAIRE GENERAL AUX AFFAIRES ETRANGERES

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO EST CONSCIENT DE L'EXTREME NECESSITE DE L'ASSISTANCE APPORTEE PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU CONGO AINSI QUE DU MAINTIEN DE CETTE ASSISTANCE. MAIS LA REUSSITE DES OPERATIONS DES NATIONS UNIES AU CONGO DEPEND ENTIEREMENT DE LA COLLABORATION ETROITE ENTRE LES REPRESENTANTS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LES AUTORITES DE LA REPUBLIQUE DU CONGO. L'AMBASSADEUR DAYAL A PERDU LA CONFIANCE DU PEUPLE ET DES AUTORITES CONGOLAIS ET NOUS NE POUVONS DANS L'INTERET MEME DES OPERATIONS DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE QUE DEMANDER SON RAPPEL ET SON REMPLACEMENT PAR UNE PERSONNALITE NEUTRE. IL NE NOUS APPARTIENT PAS DE DETERMINER CETTE PERSONNALITE; CE QUE NOUS DEMANDONS C'EST QUE CETTE PERSONNE SOIT NEUTRE. NOUS TENONS A RENOUVELLER NOTRE ENTIERE CONFIANCE DANS LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET NOUS LE REMERCIONS SINCEREMENT POUR TOUS LES EFFORTS QU'IL A ENTREPRIS EN VUE DE RESOUDRE LA CRISE CONGOLAISE. NOUS CONFIRMONS EGALEMENT NOTRE ENTIERE CONFIANCE DANS L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DONT LA REPUBLIQUE DU CONGO EST ET RESTE MEMBRE. HAUTE CONSIDERATION.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE :

Signé : J. KASA-VUBU

LE PRESIDENT DU COLLEGE DES
COMMISSAIRES GENERAUX ET
COMMISSAIRE GENERAL AUX AFFAIRES
ETRANGERES :

Signé : J. BOMBOKO